

Vendredi 8 septembre 2017

**Protection de l'adulte et
exécution des peines – oser et
façonner la collaboration**

9h15 Protection de l'adulte et
exécution des peines –
Coopération ou délégation ?
lic. iur. Christina Müller, Auto-
rités de protection de l'enfant et
de l'adulte, District de Horgen,
canton de Zurich
lic. iur. Christine Schori Abt,
Office d'exécution des peines,
canton de Zurich

10h00 Perspectives et obstacles
au vivre ensemble du point de
vue des institutions d'exécution
des peines
lic. theol./MSc/Exec. MBA
Manfred Stuber, Etablissement
d'exécution des peines de St.
Johannsen, canton de Berne
Michèle Rubli, Pension Occasio,
Schlatt

10h45 Pause

11h15 Discussion finale
Modération Dr. Thomas Manhart
et Prof. Dr. Martino Mona

12h30 Clôture du congrès

Modération

Prof. Dr. Martino Mona, Uni-
versité de Berne, Président du
Groupe de travail Réformes en
matière pénale
Hans-Peter von Däniken,
Directeur Paulus Akademie

Inscription

Jusqu'au 27 août 2017 sur
www.paulusakademie.ch,
par courriel à
e.studer@paulusakademie.ch,
par téléphone au 043 336 70 41

Lieu

Hotel Glockenhof,
Sihlstrasse 33, 8001 Zürich

Inscription

Fr. 260.- par personne pour les
inscriptions jusqu'au 2.7.
Fr. 295.- par personne pour les
inscriptions à partir du 3.7.;
Fr. 200.- par personne pour les
étudiants et apprentis, les déten-
teurs d'une carte AI, les béné-
voles et pour la CarteCulture

Conditions d'inscription:

Vous recevrez, après réception de votre in-
scription, une facture à payer avant le début du
congrès. En cas d'annulation jusqu'à quatorze jours
avant le début du congrès, des frais à hauteur de
CHF 50.- seront retenus lors du remboursement.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas
d'annulation ultérieure. Le nombre des partici-
pants est limité.

Avec le soutien de:

reformiert_katholisch
Kirchen im Kanton Zürich

ASSISTANCE OU PRÉVENTION? A L'INTERSECTION DES MESURES PÉNALES ET DE LA PROTECTION DE L'ADULTE

Congrès
Groupe de travail
«Réformes en matière
pénale»

JE / VE 7. / 8. 9. 2017
9h45-16h15
9h15-12h30

**PAULUS
AKADEMIE
STELLT
FRAGEN
ZUR
ZEIT**

Zürcher Hochschule
für Angewandte Wissenschaften

zhaw

Soziale Arbeit



Kanton Zürich
Direktion der Justiz und des Innern
Amt für Justizvollzug



**Fachgruppe
Reform im Strafwesen**

L'intersection entre mesures pénales et protection de l'adulte soulève de plus en plus de questions. Tout d'abord, la protection de l'adulte vise à apporter une assistance à la personne, tandis que la mesure pénale poursuit le but d'éviter la récidive. Mais il semblerait que les deux institutions aient finalement plus en commun que ce que l'on imaginait jusqu'à présent. Dans les deux cas, le droit a recours à des instruments psycho-sociaux, tout en imposant parfois des mesures de contrainte. Une réflexion autour de cette problématique est donc indispensable. Car même lors d'interventions supposées bienveillantes, la personne doit rester un sujet de droit, et non être rabaissée au rang d'objet de la procédure.

Le congrès explorera un domaine encore peu débattu. En se basant sur des questions pratiques, les intervenants aborderont des questions fondamentales. Ils tenteront de trouver des réponses, de délimiter les sphères de chacun et de définir comment construire une collaboration constructive.

Langues de la conférence : français et allemand en traduction simultanée.

Jeudi 7 septembre 2017

9h45 Mot de bienvenue et introduction, Prof. Dr. Martino Mona, Président du groupe de travail

La mise en danger d'autrui comme mise en danger de soi ?

10h00 D'un droit qui sanctionne à un droit qui prévient
Dr. Niklaus Oberholzer, Tribunal fédéral, Lausanne

10h30 La mise en danger d'autrui en droit de la protection de l'adulte
Dr. Nora Bertschi, Département de l'économie, des questions sociales et de l'environnement, canton de Bâle-Ville

10h50 Mesures thérapeutiques pénales et placement à des fins d'assistance du point de vue de la psychiatrie
Prof. Dr. Werner Strik, Clinique universitaire pour la psychiatrie et la psychothérapie, Berne

11h10 Mesures thérapeutiques pénales et placement à des fins d'assistance du point de vue du défenseur
lic. iur. Beda Meyer Löhrer, avocat, Zurich

11h30 Pause

11h50 Discussion
Modération: Dr. Thomas Manhart,

Office de l'exécution des peines, canton de Zurich, membre du groupe de travail

12h30 Repas de midi

Principes fondamentaux

13h45 La relation entre le droit pénal, le droit de la tutelle et l'internement administratif dans une perspective historique
Dr. Urs Germann, Université de Berne

14h15 Le placement à des fins d'assistance employé comme mesure pénale: symptôme d'un phénomène plus large? (en français); Prof. Dr. Estelle de Luze, Université de Lausanne

14h45 Pause

15h15 Entre assistance, parade contre les dangers et affliction d'une peine: quelques réflexions philosophiques sur la privation de liberté en droit pénal et dans d'autres domaines du droit
Dr. Anna Coninx, Université de Zurich

15h45 Le placement à des fins d'assistance comme alternative à l'article 59 CP: point de vue d'un psychiatre (en français)
Dr. Philippe Delacrausaz, Centre hospitalier universitaire vaudois

16h15 Fin de la première journée